Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025 **Vebdelib** 

Publié le 28/05/2025

ID: 069-216900290-20250520-PM\_AR20250516-AR

PREVENTION TRANQUILITE **PUBLIQUE** 

Réf.:



## ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro: PM\_AR20250516

Objet : Portant interdiction d'accès à un équipement public
Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-2,
VU le Règlement Intérieur du Centre Nautique de la Ville de Bron du 19 juin 2020,
VU l'intervention de la Police Nationale au Centre Nautique le 29 avril 2025 vers 19h40,
VU le rapport d'intervention n° 2025/1479270 de la Police Nationale,
CONSIDERANT que Monsieur né le domicilié a enfreint le règlement intérieur du Centre Nautique André Sousi sous les motifs suivants : trouble à la tranquillité publique avec volonté de dégradations du matériel, insultes envers le personnel de cet établissement, et non-respect du règlement intérieur,
CONSIDERANT que Monsieur a troublé le bon ordre dans le Centre Nautique de la Ville de Bron,
<u>ARRÊTE</u>
Article 1 : Monsieur est interdit d'accéder au Centre Nautique de la Ville de Bron à compter du 29 avril 2025 jusqu'au 21 juillet 2025.
Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.
<b>Article 3 :</b> le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

ID: 069-216900290-20250520-PM\_AR20250516-AR



Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD Date : 26/05/2025

Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,